



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 13 décembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. BAGOT Joël ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; Mme MÉNARD Chantal ; M. MAERTENS Emmanuel ; M. HEROUX Patrice ; Mme FERNANDEZ Catherine ; Mme LEMEE Sophie.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. DUZERT Jacques ; M. HEUZE Serge ; M. LANGLOIS Charles ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme CORDRAY Florence.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Catherine FERNANDEZ est désignée pour remplir cette fonction.

Lecture du procès-verbal du 2 novembre 2022. Adopté à l'unanimité.

**1) AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA BASSE-PORTE – RD 32/RD134 –
INTERSECTION RUE ST PATRICE/RUE DE LA PIERRE BLANCHE/RUE DU
TERTRE/RUE BEAUREGARD/RUE FERRE DES FERRIS - COMMUNE DELEGUEE
DU TEILLEUL :**

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Objet du projet :

Afin d'améliorer le cadre de vie des riverains et de sécuriser les déplacements dans le bourg, aménagement du carrefour de La Basse Porte.

La route départementale n°32 est classée d'intérêt départemental du schéma routier et supporte un trafic de 1 900 véhicules/jour dont 9% de poids lourds en entrée de l'agglomération du Teilleul.

Modification du régime de priorité, comme suit :

- La RD 32 reliant le Bourg du Teilleul à la route de Mortain (Rue Beauregard) va devenir prioritaire sur la RD 32E venant de la RD 976 (Rue Ferré des Ferris) ainsi que sur la RD 134 (Rue de la Pierre Blanche).

- Les usagers de la RD 32E constituant la liaison entre la RD976 et le Carrefour de La Basse Porte (Rue Ferré des Ferris) sont contraints de céder la priorité aux usagers venant de la RD 32 (Rue Beauregard et Rue St Patrice).



La modification du régime de priorité du carrefour de la Basse Porte conduit à la réalisation des aménagements suivants :

- Les trottoirs sont élargis pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour calibrer les chaussées des RD 32.
- Un plateau surélevé est réalisé dans l'emprise du carrefour depuis l'entrée du carrefour sur la RD 32 en venant de Mortain jusqu'à l'entrée de la Rue Beauregard afin de modérer les vitesses à l'approche du bourg ainsi qu'à l'approche du carrefour de la Basse Porte.

Les observations, suite à l'essai réalisé sur le site :

- Vitesse excessive sur la Rue Beauregard à l'approche du Carrefour de la Basse-Porte en raison de cette rue devenue prioritaire.
Résultat à la suite de la pose d'un compteur de vitesse, suite à la modification de priorité, le V85 (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules) est de 41 km/h vers Mortain à l'approche du carrefour et de 44 km/h vers la mairie.
Rappel : le projet prévoit l'implantation d'un plateau surélevé qui aura toute son utilité pour modérer les vitesses à l'approche du carrefour.
- Oubli du clignotant RD 32, des véhicules venant de Mortain allant vers la Rue Ferré des Ferris. Voir la mise en place d'une signalisation routière.
- Globalement, cet aménagement donne satisfaction. A revoir la hauteur des bordures dans le carrefour, la zone 30 et signalisation du stop en amont bien visible sur la rue Ferré des Ferris et stop de la Rue du Tertre à avancer au maximum sur la Rue St Patrice pour une meilleure visibilité (voir la pose d'un miroir du fait de la dangerosité pour tourner vers Mortain et le risque de collision avec une voiture venant de Mortain).

Ces travaux d'aménagement doivent être réalisés conjointement avec le Département en ce qui concerne les travaux sur chaussée.

La réfection du revêtement de la chaussée en enrobé et la signalisation horizontale blanche (passages piétons et les lignes d'effet des régimes de priorité) seront prises en charge financièrement par le Département.

Le Département propose 2 options pour la prise en charge de leurs travaux, à savoir :

- La commune prend en charge uniquement les travaux de la part communale et le Département prend en charge les travaux de la part départementale. Cette solution conduit à avoir 2 marchés de travaux (l'un pour les travaux de voirie et l'autre pour le revêtement en enrobé).
- La commune prend en charge l'ensemble des travaux et une convention est établie entre les 2 parties (Commune et Département) pour assurer le financement de la part départementale sous forme d'une subvention versée à la fin de travaux. Cette solution permet d'avoir qu'un seul marché de travaux pour la réalisation de ces travaux et peut permettre d'obtenir un montant de travaux plus intéressant.

Le chiffrage des travaux : part communale : 90 000 € ttc et part départementale 25 000 € tt.

Subventions obtenues : Etat-Dotation d'équipement des territoires ruraux : 25 094 € ; Conseil départemental-Amendes de police : 15 870 €.



Déroulement de la procédure :

- Mars-avril 2023 : réalisation des réseaux d'eau potable.
- Fin janvier 2023 : consultation des entreprises.
- Notification des marchés de travaux en mars 2023.
- Travaux en mai-juin 2023.

Décision du Conseil :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet définitif ainsi présenté en tenant compte des observations précitées.
- Opte pour la proposition 2 du Département : « La commune prend en charge l'ensemble des travaux et une convention est établie entre les 2 parties (Commune et Département) pour assurer le financement de la part départementale sous forme d'une subvention versée à la fin de travaux par le Département.
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour ces travaux et à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire pour son aboutissement.

2) AMENAGEMENT DE SECURITE RD 976 « Rue du Mont-Saint-Michel » ENTRE LE CARREFOUR A FEUX ET AVANT LA RUE DU STADE EN AGGLOMERATION – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – PRESENTATION DU PROJET :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Objectif des travaux :

Afin d'améliorer le cadre de vie des riverains et de sécuriser les déplacements dans le bourg, la commune du Teilleul a décidé de réaliser l'aménagement de la RD 976.

Cet aménagement est situé dans l'emprise du domaine public départemental.

La route départementale n°976 est classée d'intérêt structurant dans le schéma routier départemental et supporte un trafic de 3 300 véhicules/jour dont 19% de poids lourds.

Caractéristiques du projet :

- La qualification de la voirie en zone 30 km/h dans le cœur du bourg depuis le carrefour à feux jusqu'au carrefour de la rue du stade afin de sécuriser les déplacements des piétons dans le secteur des commerces et permettre l'intégration de la circulation des vélos en sécurité.
- La réalisation d'un plateau surélevé pour marquer l'entrée de la zone 30 km/h.
- La réalisation d'une piste cyclable de la Rue Ferré des Ferris vers la Rue du Stade.
- La calibrage de la chaussée à une largeur de 6,00 m pour apaiser les vitesses dans l'agglomération.
- La réalisation des trottoirs aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La réalisation d'espaces plantés.
- La réfection de la chaussée en enrobé.



Chiffrage des travaux (novembre 2021): 133 957 € ht part communale et part départementale : 24 475 € ht (revêtement de la chaussée ; et la signalisation horizontale blanche).

Observations du Conseil Municipal sur le projet :

- > Conserver la largeur de la voie à 6 mètres minimum. Réduire éventuellement les cheminements piétons et cyclables. Faire une zone partagée.
- > Inquiétude sur la suppression de l'aménagement de voirie pour tourner à gauche en venant de St Hilaire vers la Rue Ferré des Ferris. A revoir.

Ce projet sera à l'ordre du jour du prochain conseil pour prise de décision.

3) VITRAIL A L'EGLISE D'HUSSON :

Rapporteur : Françoise DAGUER

Réparation d'un vitrail qui se détache de son support. Une mise en sécurité de ce vitrail a dû être réalisée.

Devis de l'entreprise HELMBOLD à Corps-Nuds (35) pour sa restauration : 7 276,07 € ht.

Aide possible du Conseil Départemental, Pôle patrimoine et territoires, à hauteur de 20% vu que la Conservatrice des antiquités et objets d'art du Conseil Départemental de la Manche a validé ce devis.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis et s'engage à faire les travaux.
- Approuve le plan financement ci-dessous.
 - Dépenses : 7 276,07 € ht
 - Recettes : subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20%, soit 1 455 € et autofinancement : 5 821,07.
- Autorise le Maire à solliciter des aides financières auprès du conseil départemental pour atténuer le reste à charge de la collectivité.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

4) TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER ET DE LA SACRISTIE – EGLISE SAINT-PATRICE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE :

Rapporteur : Fabien BOUZIN

Rappel des marchés de travaux :

Travaux de restauration ponctuelle du clocher et de la sacristie de l'Eglise Saint Patrice, située sur la commune déléguée du Teilleul.

Les marchés de travaux comportent 2 tranches. Une tranche ferme : Clocher et une tranche optionnelle : Sacristie.



Rappel des marchés de travaux :

- ✓ Lot n°1 : Maçonnerie Pierre de Taille, marché de travaux attribué à l'Entreprise Maisons d'histoire « Le Vaudôme » 50200 COUTANCES pour un montant de :
 - Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 29 428€52 ht + option installations de chantier : 4 915,70 € ht + option échafaudages & protections : 34 872,60 € + option grillage anti-volatiles : 3 627,80 € ht, soit un total de 72 844,62 €.
 - A prix unitaire de bordereaux : 15 796,62 € ht + option heures de compagnons : 340 € ht, soit un total de 16 136,62 € ht.
 - Soit un total de 88 981,24 € ht.
 - Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire : 12 351€73 ht + option installations de chantier : 2 275,10 € ht + option échafaudages & protections : 62 015,40 €, soit un total de 76 642,23 €.
 - A prix unitaire de bordereaux : 130 214,49 € ht + option heures de compagnons : 170 € ht, soit un total de 130 384,49 € ht.
 - Soit un total de 207 026,72 € ht.
 - Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 296 007,96 € ht.

- ✓ Lot n°2 : Beffroi – Charpente – Menuiserie & Lot n°3 : Couverture Marchés de travaux attribués à un groupement d'entreprises Conjoint : L'entreprise BIARD-ROY 51, Rue Joseph Roy 76570 SAINTE-AUSTREBERTHE.
L'entreprise : S.C.B.M. ZI La Rouillais 35420 LOUVIGNE-DU-DESERT.
L'entreprise : HERIAU 9 Les Lacs 35500 CORNILLE.
Pour un montant de :
 - Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 108 470€98 ht.
 - A prix unitaire de bordereaux : 77 105,72 € ht + option heures de compagnons : 308 € ht, soit un total de 77 413,72 € ht.
 - Soit un total de 185 884,70 € ht.
 - Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire : 48 523€61 ht + option dauphin droit en fonte : 585,12 € ht.
 - Soit un total de 49 108,73 € ht.
 - A prix unitaire de bordereaux : 41 892,10 € ht + option heures de compagnons : 308 € ht + option reprises ponctuelles de voûte en plâtre : 4 712 € ht, soit un total de 46 912,10 € ht.
 - Soit un total de 96 020,83 € ht.
 - Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 281 905,53 € ht.

- ✓ Lot n° 04 : Vitraux
Marché de travaux attribué à l'entreprise : SARL Ateliers Henri HELMBOLD 46, bd François Mitterrand 35150 CORPS-NUDS
Pour un montant de :
 - Tranche ferme - Clocher : à prix global et forfaitaire : 5 678€06 ht.
 - Tranche optionnelle - Sacristie : à prix global et forfaitaire : 10 070€55 ht.

Soit un total Tranches Ferme et Optionnelle : 15 748,61 € ht.
Enveloppe budgétaire : 729 573 € ttc (travaux) Subventions attendues : 297 000 €. Déjà accordées : 151 806 € sur la tranche ferme, reste à obtenir sur la tranche optionnelle : 140 903 €.

Coût des travaux tranche optionnelle : 313 118€10 ht. Soit ttc : 375 741,72.

Mme le Maire propose de rendre ferme la tranche optionnelle vu que l'enveloppe budgétaire est respectée.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de rendre ferme la tranche optionnelle.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter des aides financiers auprès de différents organismes, notamment : L'Etat ; La Région ; Le Département ; La Fondation du Patrimoine pour la réalisation de cette tranche optionnelle.
- Autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) RESULTAT D'APPEL D'OFFRES – CONSULTATION ASSURANCES COMMUNE

NOUVELLE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Les marchés pour les assurances de la commune nouvelle du Teilleul expirent le 31 décembre 2022.

Une nouvelle mise en concurrence a été réalisée,

La consultation a été allotie, en 4 lots :

Lot n° 1 – Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes.

Lot n° 2 – Assurance des Responsabilités et des risques annexes.

Lot n° 3 – Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes.

Lot n° 4 – Assurance des prestations statutaires

La prise d'effet du marché-durée : 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans. Avec possibilité de résiliation annuelle à la date anniversaire en respectant un préavis réciproque de 6 mois.

Le marché a été passé par avis d'appel public à la concurrence, procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la Concurrence a fait l'objet d'insertion dans : Ouest France Manche.

Remise des candidatures le 8 septembre 2022 à 12 heures.

Madame le Maire fait part du résultat de la consultation.

Lot 1 : 2 offres GROUPAMA et SMACL

Lot 2 : 2 offres GROUPAMA et SMACL

Lot 3 : 2 offres SMACL et PILLIOT

Lot 4 : 3 offres GROUPAMA et SMACL et CNP.

Le contenu des offres a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation. A savoir : Valeur technique ; Prix ; Assistance technique.

Les offres économiquement les plus avantageuses, sont :

- Lot 1 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 6 737,85 € avec une franchise de 2 000 €. Actuellement :
GROUPAMA : 7 560.46 € ttc franchise de 1 000€.
- Lot 2 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 2 392,18 € avec franchise Responsabilité civile : Néant ; Protection juridique-seuil d'intervention : 500 € ; Protection fonctionnelle-

Seuil d'intervention : néant. Actuellement : GROUPAMA : 3 591.45 € ttc avec les mêmes franchises.

- Lot 3 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 3 090,36 € avec franchises Véhicules légers : 500 € ; Véhicules lourds : 800 € ; Auto-Collaborateurs : Néant ; Bris de machines : 400€. Actuellement : SMACL : 2 781.07 € ttc avec franchises Véhicules légers : 200 € ; Véhicules lourds : 400 € ; Auto-Collaborateurs : Néant ; Bris de machines : 400€.
- Lot 4 : GROUPAMA CENTRE MANCHE, Personnel CNRACL hors charges, taux 5,60% de la masse salariale ; Personnel Ircantec hors charges, taux 1% de la masse salariale. Prestations demandées Personnel CNRACL : Décès/Accident du Travail/Maladie imputable au service/Longue maladie-maladie de longue durée/Maternité-Adoption-Paternité/Maladie ordinaire franchise 30 jours fermes. Prestations demandées Personnel Ircantec : Accident du Travail/Maladie imputable au service/Grave maladie/Maternité-Adoption-Paternité/Maladie ordinaire franchise 10 jours fermes. Soit prime en fonction de la masse salariale actuelle : 16 851.63 €. Prestations dues par la collectivité à ses agents du fait de leur statut. Aujourd'hui, GROUPAMA, Franchises 15 jours. Prime 18 389.45 €.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les marchés avec les compagnies d'assurances dont les offres sont économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- Lot 1 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 6 737,85 € avec une franchise de 2 000 €.
- Lot 2 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 2 392,18 € avec franchise Responsabilité civile : Néant ; Protection juridique-seuil d'intervention : 500 € ; Protection fonctionnelle-Seuil d'intervention : néant.
- Lot 3 : SMACL Assurances, montant de la prime annuelle ttc 3 090,36 € avec franchises Véhicules légers : 500 € ; Véhicules lourds : 800 € ; Auto-Collaborateurs : Néant ; Bris de machines : 400€.
- Lot 4 : GROUPAMA CENTRE MANCHE, Personnel CNRACL hors charges, taux 5,60% de la masse salariale ; Personnel Ircantec hors charges, taux 1% de la masse salariale. Prestations demandées Personnel CNRACL : Décès/Accident du Travail/Maladie imputable au service/Longue maladie-maladie de longue durée/Maternité-Adoption-Paternité/Maladie ordinaire franchise 30 jours fermes.



Prestations demandées Personnel Ircantec : Accident du Travail/Maladie imputable au service/Grave maladie/Maternité-Adoption-Paternité/Maladie ordinaire franchise 10 jours fermes.
Soit prime en fonction de la masse salariale actuelle : 16 851.63 €.

- Autorise le Maire à prendre toutes les décisions concernant ces marchés relatives à l'exécution, le règlement, les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

6) MODIFICATION DU CYCLE DE TRAVAIL – SERVICE ADMINISTRATIF DE

LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Mise à jour des cycles de travail :

Mise à jour des cycles de travail à la demande des agents concernés.

Ces nouveaux cycles de travail proposés n'ont pas d'incidence sur le besoin des services. Avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Manche en date du 17 novembre 2022 sur cette proposition de modification des horaires impliquant le changement des plannings du service administratif de la mairie et de l'agence postale communale.

Madame le Maire présente la proposition de modification des horaires de travail, comme suit :

SERVICE ADMINISTRATIF- MAIRIE

Poste Accueil : à temps complet

Avant :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30

Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 16 h 45 mn

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août.

Proposition :

Sur 15 jours :

1^{ère} semaine (paire) : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 9 h à 13 h et 13 h 45 à 17 h 30.

Vendredi de 9 h à 13 h et 13 h 45 mn à 16 h 30 mn.

2^{ème} semaine (impaire) : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 9 h à 13h et 13 h 45 à 17 h30.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août.

+ les heures non effectuées, soit 2 h 30 mn pour une année, à faire en fonction des besoins du service.

Comptabilité : à temps complet

Avant :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août. A récupérer sur l'année.

Proposition :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h30.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août. A récupérer sur l'année.

+ 12 jours de repos dans l'année, le 1^{er} lundi du mois.

Urbanisme/aide secrétariat général : à temps non complet : 28 h 00 mn.

Pas changement

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août. A récupérer sur l'année.

Secrétariat Général – à temps complet

Avant :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août. A récupérer sur l'année.

Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations liées à la fonction : disponibilité par rapport aux élus, conseils municipaux et commissions.

Proposition :

Lundi et Vendredi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

Mardi de 8 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

Mercredi et Jeudi de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h.

+ un samedi par mois, de 9 h à 12 h, de janvier à décembre, exceptés les mois de juillet et août. A récupérer sur l'année.

+ 12 jours de repos dans l'année, le dernier lundi du mois-matin et le dernier mercredi du mois-après-midi.

Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations liées à la fonction : disponibilité par rapport aux élus, conseils municipaux et commissions.

SERVICE ADMINISTRATIF- AGENCE POSTALE COMMUNALE

A Temps complet

Avant :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8 h 45 mn à 12 h 30 et 14 h à 16 h 30.

Samedi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn.

Proposition :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 8 h 45 mn à 12 h 30 et 14 h à 16 h 45.

Vendredi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn et 14 h à 16 h 30 mn.

Samedi de 8 h 45 mn à 12 h 30 mn.

+ 10 samedis de repos dans l'année.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2023.

7) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ENERGIE RENOUEVELABLE – ANNEE 2022 :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune, selon le calcul ci-dessous :

- Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2022 : 10 699 €.

- Service Energie renouvelable Heussé : 1 semaine par an, soit pour l'année 2022 : 692 €.

8) SUBVENTIONS OU AVANCES DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES OU INVERSEMENT – ANNEE 2022 :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- Pour le budget du centre communal d'action sociale : subvention de fonctionnement du budget communal de 6 000 €.
- Pour le budget Lotissement communal La Butte Rouge 1 Le Teilleul : subvention de fonctionnement du budget communal de 14 642,69 €.
- Pour le budget Régie de chauffage bois Le Teilleul : subvention d'exploitation du budget communal de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide que le budget Lotissement Communal « La Butte Rouge 1 » rembourse à la commune une partie de l'avance, soit pour l'année 2022 : 23 000 €.

9) ANCIENNE GENDARMERIE RUE DU COLLEGE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – ACQUISITION ET PORTAGE FONCIER (EPFN) :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel du projet : Acquisition de l'ancienne gendarmerie appartenant au Conseil Départemental dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friche par l'EPFN. Le projet est la création d'un parking ou jardin d'agrément ou autres aménagements à la place du bâtiment qui sera démoli.

Après des échanges entre la Commune/EPFN/le Département sur ce sujet, la commission permanente du Conseil Départemental par délibération du 18 novembre 2022 a accepté la proposition de la commune du Teilleul, cession de l'ancienne gendarmerie au profit de la commune à l'euro symbolique. La commune du Teilleul se charge de la déconstruction du bâtiment ; tous les frais inhérents à la vente sont à la charge de la commune ; le Département dispense la commune du paiement de la somme au vu de sa modicité,

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte cette décision et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour engager toutes les démarches pour cette acquisition avec l'intervention de l'EPFN.
- Autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SDEAU50 – ANNEE 2021 :

Rapporteur : Serge HEUTIER-GUEGUEN

Ce rapport annexé au mail pour la présente réunion, doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport rappelle, notamment :

Les indicateurs 2021 du SDeau50 : Estimation du nombre d'habitants : 151 902 ; Linéaire du réseau hors branchement km : 6 193 ; Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 : 2,76 ;

Rendement du réseau : 81,1% ; volume produit : 12 901 297 m³ ; taux de conformité des analyses 99% Microbiologie et 87,7% Paramètres physico-chimiques.

Bassin de la Sélune : 4 566 194 m³ volume prélevé : eaux de surface : 2 682 480 m³ ; eaux souterraines : 1 883 714 m³.

Secteur du Teilleul :

Faits marquants 2021-2022 : Restitution du diagnostic du réseau et des ouvrages ; Travaux de sécurisation des ouvrages ; Renouvellement réseaux (Rue du Maine) ; Programme renouvellement réseau (rue du marché ; rue des Potiers).

Propositions d'amélioration 2023 : Poursuite renouvellement pluriannuel des réseaux ; Etudes matériaux filtrant sur unité de production de Husson ; Etudes renouvellement réseau RD 976 (entrée Ouest Teilleul) et Carrefour RD32-RD134 (Teilleul) ; Poursuite études CVM (Chlorure de vinyle monomère).

Linéaire du réseau hors branchement : 181,5 km.

Volume produit : 112 442 m³

Volume importé : 158 m³

Volume exporté : 705 m³

Volume consommé : 97 498 m³

Rendement du réseau : 89,3%

Prix ttc du service au m³ pour 120 m³ : 3,52 €

Décision du Conseil Municipal :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend connaissance de ce rapport d'activité 2021.

11) Questions diverses :

➤ Prochaines réunions :

Réunion du conseil municipal : le 26 janvier 2023 à 20 heures.

Réunion Maires adjoints : le 16 janvier 2023 à 12 h 30 mn.

- Les vœux du maire auront lieu le 14 janvier 2023 à 19 heures.
- Boîte à idées : Création d'une salle de musculation et une cabane pour les enfants sur le stade.
- Collecte de sang : Remerciement de l'établissement Français du Sang. 57 Candidats au don le 5 septembre 2022.
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance des concessions ci-après dans les cimetières :
 - Concession cinquantenaire, cimetière communal du Teilleul, sépulture de Mme HANTRAIS Jocelyne et son mari le 3 novembre 2022.
 - Concession cinquantenaire, cimetière communal du Teilleul, sépulture de Mme BELLAIZE Lucienne et son mari et son fils le 3 novembre 2022.
 - Concession cinquantenaire, cimetière communal de Husson, sépulture de LEBIGOT Marie-Ange le 8 novembre 2022.

- Concession cinquantenaire, cimetière communal du Teilleul, sépulture de Mme GUIARD Régine et son mari le 14 novembre 2022.
- Mme Chantal LEFEUVRE a participé à une réunion sur la mobilité et particulièrement sur le réseau pouce. Autostop organisé. Déplacement du quotidien pour les citoyens. Sera mis en place sur le territoire à titre expérimental à partir de 2023.
- Pas de date de définie pour l'arrivée du 2^{ème} médecin. Procédure administrative longue.
- Monsieur MAERTENS a participé à l'atelier territorial dans le cadre du Conseil National de la Refondation santé à Avranches. Déserts médicaux.
- L'ensemble du conseil municipal a répondu à l'enquête du Département de la Manche aux sujets des déplacements sur les routes de la Manche. La Mobilité.

Séance levée à 21 h 56 mn.

